

METHODOLOGIE

Les données présentées ci-dessous correspondent à l'état des opérations aidées par le FISAC en 2004. Les données utilisées sont celles disponibles à la date du 10.01.2004.

Les opérations urbaines et rurales de l'année 2004 sont comptabilisées au titre de cette période dès lors qu'elles ont été soumises à la signature du ministre.

Les différents types d'opération ont été regroupés pour obtenir une classification simple :

- opérations rurales pour les communes de moins de 2000 habitants ;
- opérations urbaines au-delà de ce seuil, pour les projets associant les collectivités locales, les associations de commerçants et les chambres consulaires dans le cadre d'opérations intégrant tous les aspects d'une politique urbaine (transports, habitat, infrastructure, stationnement, accessibilité au centre-ville, ...)
- actions de développement économique des Chambres de Métiers et des organisations professionnelles nationales ;
- "divers" concernant les actions pour lesquelles le FISAC est sollicité au titre des catastrophes naturelles ou accidentelles, pour la diffusion de biens culturels, pour des opérations sectorielles ou encore pour la réalisation d'études préalables aux opérations urbaines.

Le cumul des opérations depuis l'origine du FISAC présente les opérations pour leur montant définitif (opérations soldées) et pour leur montant engagé (opérations en cours).

Sur la période 1992-2004, le nombre total des opérations réalisées sur un périmètre départemental, ou infra départemental s'élève à 8 822.

Dans un périmètre régional, ou infra régional, il passe à 8 900 compte tenu des actions régionales spécifiques telles que les programmes régionaux des métiers d'art ou encore des opérations sectorielles menées à l'échelon régional.

Globalement, au plan national, on dénombre 9 035 décisions car viennent s'ajouter des opérations de natures diverses, sectorielles ou répondant à l'urgence comme les catastrophes naturelles.

Au niveau des régions et des départements, trois présentations sont effectuées, afin de mieux apprécier les différences entre collectivités, chaque présentation étant effectuée pour l'année 2004 et pour l'ensemble de la période 1992-2004 :

- classement alphabétique ;
- classement en fonction du montant des subventions accordées ;
- classement en fonction du montant de subvention rapporté à la population de la collectivité.